



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le sept septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 30 août 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

SUPPLEES :

ABSENTS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

CHERBLAND Henri (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

ROUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Fixation durée d'amortissement pour les agencements et aménagements sur le budget Les Champiloups

Préfecture

Date de reception de l'AR: 21/09/2023
042-244200614-DE2023_0709_11-DE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 2321-3 du CGCT, l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens. La méthode retenue sera celle linéaire.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme sauf exception.

Il est proposé une durée d'amortissement de 10 ans pour les travaux d'agencement et d'aménagement de la crèche Les Champiloups ainsi que les subventions y afférents

Il est proposé une durée de 10 ans

Vu l'article L 2321-3 du CGCT,

Vu l'article R 2321-1 du CGCT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide

Article unique : DE FIXER à 10 ans la durée d'amortissement des travaux d'aménagement et d'agencement de la crèche Les Champiloups y compris les subventions

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/09/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 21/09/23
et de la publication le : 21/09/23
Le Président,*

Préfecture
Date de reception de l'AR: 21/09/2023
042-244200614-DE2023_0709_11-DE